

le 11 décembre 2014

Installation des Conférences de Santé et de l'Autonomie de La Réunion et de Mayotte

Après une première mandature de 4 ans, les deux Conférences de Santé et de l'Autonomie (CSA), instances de gouvernance de l'ARS OI, ont été renouvelées et installées respectivement le 18 novembre à La Réunion et le 10 décembre à Mayotte. Serge CAMATCHY a été réélu président de la CSA de La Réunion et le Dr Ramlati ALI a été élue présidente de la CSA de Mayotte.

— La Conférence de Santé et de l'Autonomie, un « parlement de la santé »

L'ARS OI a la particularité d'avoir deux Conférences de Santé et de l'Autonomie (CSA) : une pour Mayotte et une pour La Réunion. Instances consultatives, elles constituent en quelque sorte un « parlement de la santé pour les Réunionnais et les Mahorais, en assurant les missions suivantes :

- participation, par leurs avis et propositions à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique de santé dans la région
- organisation de débats publics, évaluation des conditions dans lesquelles sont appliqués et respectés les droits des personnes malades et des usagers du système de santé.

— La CSA de La Réunion

Elle a été renouvelée et installée le 18 novembre 2014. Elle se compose de 91 membres, qui représentent :

- les collectivités territoriales,
- les usagers de services de santé et médico-sociaux,
- les conférences de territoires,
- les partenaires sociaux,
- les acteurs de la cohésion et de la protection sociale,
- les acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé,
- les offreurs de service de santé,
- les personnes qualifiées.

>> Serge CAMATCHY, président de la CSA Réunion

Lors de la séance d'installation, Serge CAMATCHY a été réélu président de la CSA de La Réunion. Serge CAMATCHY avait été élu président de la CSA le 30 septembre 2010.

Ses mandats et responsabilités

- Vice-président de la Région délégué à la santé et aux sports
- Président de la CSA Réunion
- Vice-président de la Fédération Hospitalière de France Océan Indien
- Membre du conseil de surveillance de l'ARS OI
- Membre du conseil de surveillance du CHU
- Administrateur de la CAF Réunion
- Président de l'Institut Régional de management en santé Océan Indien



— La CSA de Mayotte

Elle a été renouvelée et installée le 10 décembre 2014. 41 membres y siègent et représentent :

- les collectivités territoriales,
- les usagers de services de santé et médico-sociaux,
- les partenaires sociaux,
- les acteurs de la cohésion et de la protection sociale,
- les acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé,
- les offreurs de service de santé,
- les personnes qualifiées.

>> Le Dr Ramlati ALI, présidente de la CSA Mayotte

C'est le Dr Ramlati ALI, qui a été élue présidente de la CSA le 10 décembre 2014. Elle a été vice-présidente de la CSA lors de la précédente mandature.

Ses mandats et responsabilités

- Chef de pôle médecine au Centre Hospitalier de Mayotte (CHM)
- Présidente de la Société Immobilière de Mayotte (SIM)
- Conseillère municipale de Pamandzi
- Présidente de l'association RédiabYlang (Réseau Diabète Mayotte)
- Membre du Conseil économique et social de Mayotte (CESM)
- Déléguée régionale du Centre National de la Fonction Publique à Mayotte (CNFPT)
- Déléguée de la commune de Pamandzi au Syndicat Mixte pour l'Investissement et l'Aménagement de Mayotte (SMIAM)

